

**AUTORISATION PARENTALE  
POUR LA FORMATION AU BSR**

codes  
Rousseau

Nom de l'élève

Prénom

Adresse

  

Téléphone domicile

Téléphone portable

Date de naissance

Adresse mail

Lieu de naissance

Je soussigné(e) Mr - Mme - Mlle :

Représentant légal de l'élève en qualité de :

père

mère

tuteur

1 - Déclare autoriser l'élève à suivre cette formation et accepter que l'élève candidat manœuvre et pilote le cyclomoteur ou le scooter avec l'assistance du moniteur qui le suit, avec un véhicule équipé d'une liaison-radio.

Cette déclaration ne s'oppose pas à l'exercice de tout recours envers un tiers responsable d'un préjudice dont l'élève serait victime.

2 - Autorise toute intervention médicale et chirurgicale en cas d'urgence :

oui

non

En cas d'accident, personne à contacter :

Nom :

Téléphone domicile :

Prénom :

Téléphone bureau :

Fait à :

Le :

Signature de l'élève

Signature et cachet de l'Auto-École

Signature du représentant légal

Le BSR, délivré sans examen particulier à la fin de la formation, constitue une attestation du suivi de la formation.  
Le titulaire ne sera autorisé à conduire qu'à compter du jour où il sera en possession du permis AM.